

**Rectorat
Inspection Pédagogique
Régionale**

Affaire suivie par :
Toussainte MATTEI-BATTESTI
IA-IPR EVS

✉ toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr
☎ 06 03 85 75 07

Adresse postale :
Boulevard Pascal Rossini
BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4

Ajaccio, le 25 août 2021

Mme l'inspectrice d'académie-inspectrice
pédagogique régionale
Etablissements et Vie Scolaire

à

Mmes et M. les conseillers principaux
d'éducation,
Mmes et M. les professeurs documentalistes,
s/c de Mmes et M. les personnels de direction

Objet : Lettre de rentrée **Etablissements et Vie Scolaire 2021-2022**

Au préalable, je vous prie de trouver le plan de la lettre :

1- Introduction commune du collège des IA-IPR :	p. 1
2- Lettre Etablissements et Vie Scolaire (EVS) , destinée aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes :	p. 2
2.1- Modalités de mise en œuvre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) et de l'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels :	p. 3
2.2- Thèmes de travail de l'inspection Etablissements et Vie Scolaire :	p. 4
2.3- Condensé alphabétique actualisé, non exhaustif, des ressources 2021-2022 :	p. 7

1- Introduction commune du collège des IA-IPR :

En introduction à la lettre de rentrée de Etablissements et Vie Scolaire, veuillez trouver le préambule commun rédigé par les IA-IPR de l'Académie de Corse :

L'année scolaire écoulée vous a de nouveau conduits à adapter vos pratiques et votre organisation pour permettre à vos élèves de poursuivre leurs apprentissages dans les meilleures conditions. Cette rentrée 2021 devrait intervenir dans des conditions sanitaires plus favorables, mais il incombe à tous de se préparer pour garantir la continuité pédagogique en cas de difficultés éventuelles. Conformément à la circulaire de rentrée,

[\[https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm\]](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm)

l'année scolaire 2021-2022 devra permettre à notre institution de consolider les quatre dimensions suivantes :

- l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs ; de la République et à une culture humaniste ;
- l'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive ;
- l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Afin de poursuivre l'élévation du niveau général, l'année scolaire sera organisée autour de différentes priorités :

- adapter l'acquisition des premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire,
- donner une place privilégiée à la lecture,
- poursuivre le redressement du niveau en mathématiques,
- parachever la réforme des lycées,
- développer les compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de Pix,
- inscrire les apprentissages dans une continuité avec les temps non scolaires,
- renforcer l'activité physique.

L'année sera également marquée, au cycle terminal, par la prise en compte du contrôle continu dans le cadre de la procédure Parcoursup et au baccalauréat.

Comme lors des précédentes années scolaires, lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements – collèges et lycées – l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- Les pratiques didactiques et pédagogiques, la transmission des savoirs et des méthodes ;
- La connaissance et la mise en œuvre des programmes en vigueur ;
- Les pratiques d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves ;
- La prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- Selon les modalités propres à chaque discipline, l'implication ou la mise en activité des élèves au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La place du numérique dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT ;
- La mise en place de situations permettant différentes pratiques de l'oral
- La mise en œuvre d'un travail d'équipe, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la construction des parcours des élèves.

Les IA-IPR, de façon individuelle ou collégiale, continueront à vous accompagner pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons avant tout sereine.

2- Lettre spécialité Etablissements et Vie Scolaire (EVS), destinée aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes :

Je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements pour votre investissement auprès des élèves au cours de l'année scolaire précédente. Vous avez œuvré dans un contexte professionnel nécessitant une mobilisation accrue et ce, pour l'intérêt collectif, le bien-être, la sécurité et la réussite des élèves. Vous avez activement participé à la mise en œuvre du protocole sanitaire et à la continuité pédagogique à distance dans les lycées, dans une situation sanitaire si particulière.

La lettre de rentrée EVS vous apporte les informations concernant :

2.1- Les modalités de mise en œuvre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) et de l'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels ;

2.2- Les thèmes de travail de l'inspection EVS (certains thèmes et/ou dispositifs transversaux ne sont pas mentionnés : Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Élèves (OEPRE), école ouverte, Comité Académique d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CAESC), éducation prioritaire, instruction à domicile etc.) ;

2.3- Un condensé alphabétique actualisé, non exhaustif, des ressources pour 2021-2022.

De plus, je vous informe de l'espace de travail de l'ENT des conseillers principaux d'éducation, l'espace de travail en documentation étant naturellement toujours en place. Il faut vous connecter aux liens suivants :

- **« CPE-Espace académique de mutualisation » :**
[\[https://leia.itslearning.com/ContentArea/ContentArea.aspx?LocationID=39988&LocationType=1\]](https://leia.itslearning.com/ContentArea/ContentArea.aspx?LocationID=39988&LocationType=1)
- **« DOCUMENTATION-Espace académique de mutualisation » :**
[\[https://leia.itslearning.com/ContentArea/ContentArea.aspx?LocationID=20866&LocationType=1\]](https://leia.itslearning.com/ContentArea/ContentArea.aspx?LocationID=20866&LocationType=1)

2.1- Modalités de mise en œuvre du protocole PPCR et de l'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels

2.1.1- L'évaluation des personnels dans le cadre du PPCR

Trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière :

- Un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours),
- Un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours)
- Et un troisième rendez-vous de carrière la 2^{ème} année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Chaque rendez-vous de carrière se compose pour chaque agent de trois éléments :

- Une inspection individuelle,
- Un entretien avec l'inspecteur,
- Un entretien avec le chef d'établissement.

Les intéressés ont été informés en juillet 2021 qu'ils étaient éligibles à un rendez-vous de carrière. Le « mode d'emploi » du rendez-vous de carrière :

[<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>]

Le « guide du rendez-vous de carrière » donne tous les détails du déroulement du rendez-vous de carrière. Pour rappel, l'arrêté du 21 juin 2019 modifie la notification du rendez-vous de carrière à l'agent qui passe d'un mois à quinze jours calendaires et précise que ce délai de notification ne peut être compris dans une période de vacance de classe. Par ailleurs, en amont du rendez-vous de carrière, il ne sera pas demandé de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors de l'entretien les échanges s'appuient sur :

- le document de référence de l'entretien, dont les différentes rubriques peuvent être renseignées par l'agent :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf]

Les personnels peuvent présenter et/ou transmettre, par courriel, tout document relatif à la situation observée, aux missions exercées et/ou tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des deux évaluateurs.

Déroulement du rendez-vous de carrière :

- Une séance d'inspection observée dans le cadre du PPCR :
- **Pour les conseillers principaux d'éducation** : séance éducative et/ou pédagogique avec une classe (ne pouvant excéder une heure). Si, à défaut, un groupe d'élèves est choisi, **l'effectif ne doit pas être inférieur à 20.**
- **Pour les professeurs documentalistes** : séance pédagogique avec une classe (ne pouvant excéder une heure). Si, à défaut, un groupe d'élèves est choisi, **l'effectif ne doit pas être inférieur à 20.**

Pour les séances en coanimation avec un autre enseignant ou un autre personnel, vous veillerez au rôle et aux missions de chacun. La séance doit être conduite et préparée par l'évalué dont le rôle est prépondérant.

- Un entretien avec l'IA-IPR EVS qui suit généralement la séance observée.
- Un entretien de l'IA-IPR avec le chef d'établissement se déroulera également.

2.1.2- L'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels

En parallèle du protocole PPCR, les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif continu tout au long de leur carrière. L'attention portée aux personnels, notamment par le suivi de leur parcours professionnel, est privilégiée. Individuel ou collectif, l'accompagnement est à l'initiative de l'inspection pédagogique régionale ou répond à la demande des personnels.

L'accompagnement individuel : il peut prendre la forme d'une évaluation conseil (groupe d'élèves ou classe obligatoire), ou d'une observation de réunion de service, de la réunion d'une instance ou encore d'une réunion de suivi d'un dispositif, etc.

Pour toute conception et mise en œuvre d'une évaluation conseil, d'une animation, ou d'une visite conseil, les documents ci-dessous constituent les supports utiles d'une pratique professionnelle des personnels :

- Le descriptif de la séquence et de la séance observée (avec tous les supports utilisés par les personnels et les élèves) ;
- La programmation pédagogique et éducative annuelle, ainsi que la progression des apprentissages (qui peuvent figurer sur le même document), du début à la fin de l'année/du cycle ;
- Tout support permettant de montrer le suivi des compétences du socle commun en collège, des capacités et méthodes en lycée ;
- S'ils sont formalisés, le projet de service et le projet de vie scolaire, ainsi que le projet de politique éducative contenu dans le projet d'établissement pour les conseillers principaux d'éducation ; le projet de CDI et le projet de politique documentaire du projet d'établissement pour les professeurs documentalistes ;
- Le rapport d'activité 2020-2021 et son éventuel tableau de bord, composante(s) du rapport annuel présenté par le chef d'établissement au conseil d'administration de juin 2021.

Ce sont les documents qu'il conviendra de présenter lors d'une évaluation conseil, d'une visite dans le cadre de l'accompagnement individuel, ainsi que dans le cadre des inspections de titularisation. Le conseiller principal d'éducation ou le professeur documentaliste est libre de présenter tout autre document ou support qu'il souhaite partager et qu'il juge utile à la compréhension et à l'analyse de son action pédagogique et éducative.

Pour qui concerne l'accompagnement collectif, il se traduit par une ou des réunions individuelles d'équipe de l'établissement. Ces échanges peuvent donner lieu à des préconisations écrites.

2.2- Thèmes de travail de l'inspection Etablissements et Vie Scolaire :

Dans le cadre des priorités de la politique éducative nationale et du projet académique 2017-2022, les thèmes de travail EVS ou les thèmes transversaux poursuivront leur déploiement. Ils sont classés par ordre alphabétique :

2.2.1- Citoyenneté scolaire :

Le déploiement de toutes les formes de citoyenneté scolaire sera poursuivi : Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), Maison des Lycéens (MDL) et Conseil de la Vie Collégienne (CVC). Les objectifs assignés à la citoyenneté scolaire doivent être prolongés : former des citoyens responsables, encourager l'autonomie et l'esprit critique, favoriser l'engagement et les pratiques participatives, prendre en compte l'opinion des élèves dans la vie des établissements.

- **Guide de la démocratie scolaire :** [<https://eduscol.education.fr/document/7793/download>]
- **Vie lycéenne :** circulaire n° 2018-098 du 20-8-2018, composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne : [<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo31/MENE1821564C.htm>]
- **Maison des lycéens :** circulaire n°2010-009 du 29 janvier 2010 relative à la Maison des lycéens : [<https://www.education.gouv.fr/creer-et-gerer-une-maison-des-lyceens-8258>]
- **Vie collégienne :** circulaire n° 2016-190 du 7-12-2016, « Attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne » : [https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo45/MENE1635377C.htm?cid_bo=110275]

2.2.2- Climat scolaire :

La recherche d'un climat scolaire serein reste éminemment d'actualité.

La lutte contre le harcèlement, contre les discriminations, l'égalité filles garçons sont des leviers qui contribuent au bien-être à l'école. Le climat de classe, par des choix pédagogiques et des modalités d'évaluation bienveillantes y contribuent fortement. L'enquête locale climat scolaire (ELCS) poursuivra son déploiement dans les établissements volontaires. Sur demande du chef d'établissement, l'outil peut être présenté à la communauté éducative.

- **Le site climat scolaire :** [<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>]
- **Guide « Agir sur le climat scolaire au collège et au lycée » :** [https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/outilspdf/Guide_climat_scolaire_second_degre2014.pdf]

2.2.3- « Devoirs faits » :

Définie en conseil pédagogique et/ou suivie par un groupe de travail, cette mesure doit permettre aux élèves volontaires de bénéficier de l'aide pédagogique indispensable à leur réussite. Les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes doivent jouer un rôle important dans son organisation ainsi que dans l'accompagnement des élèves. Vous vous réferez aux ressources citées ci-après (page 8). Une formation académique des coordonnateurs, des personnels impliqués (professeurs, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation) ou souhaitant s'impliquer est proposée au Plan Académique de Formation (PAUF) unique (candidature individuelle).

- **Devoirs faits :**

[<https://www.education.gouv.fr/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs-7337>]

[<https://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>]

- **Vademecum Devoirs faits :**

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2017/80/4/vademecum_devoirs_faits_eduscol_800804.pdf]

- **Ressources académique Devoirs Faits :**

[<https://padlet.com/toussainteangebattesti/mhb3mv2fewyh85m2>]

Espace de travail ENT « Devoirs faits-Ressources et outils-Académie de Corse » (demande d'inscription à l'espace de travail par courriel) :

[<https://leia.itslearning.com/ContentArea/ContentArea.aspx?LocationID=55822&LocationType=1>]

2.2.4- Développement durable :

- L'élection des éco-délégués et leurs missions : [<https://eduscol.education.fr/cid145107/les-eco-delegues.html%5D>]

2.2.5- Ecole inclusive : [<https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>]

- **Comité national du suivi du 5 juillet 2021 :**

[<https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-comite-national-de-suivi-du-5-juillet-2021-324062>]

2.2.6- Education aux Médias et à l'Information (EMI) :

Cet axe de travail, inscrit dans la circulaire de missions des professeurs documentalistes, doit trouver sa place dans le projet d'établissement. Cette éducation a pour objectif de favoriser l'émergence et l'affirmation de la pensée critique. Une action de formation académique relative au développement de l'esprit critique est par ailleurs proposée au PAUF.

- **EMI :** [<https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>]

- **EDUBASE, banque de scénarios pédagogiques en EMI :** [<https://edubase.eduscol.education.fr/>]

- **Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) :** [<https://www.clemi.fr/>]

- **Brochure CLEMI 2021-2022 :** [<https://www.clemi.fr/fr/ressources/brochure-education-aux-medias-et-a-l-information.html>]

2.2.7- Egalité des filles et des garçons :

L'égalité des filles et des garçons est un principe premier inscrit dans le code de l'éducation. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur sans comportements, ni violences sexistes et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation :

[<https://www.education.gouv.fr/egalite-des-filles-et-des-garcons-9047>]

- **Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024 :**

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/11/6/VFinale_Convention_Interminis_Egalite_Nov2019_1211116.pdf]

Dans cette optique, les partenariats avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE), CANOPE et le tissu associatif ont été renforcés.

- **Ressources académiques :**

Page du site académique : [http://www.ac-corse.fr/Egalite-filles-garcons_a6611.html]

Espace de travail ENT « Egalité filles-garçons-Ressources et outils référents des EPLE » (demande d'inscription à l'espace de travail par courriel) :

[<https://leia.itslearning.com/ContentArea/ContentArea.aspx?LocationID=55730&LocationType=1>]

Académie de Corse-Ressources et outils du référent égalité filles-garçons :

[<https://padlet.com/marielucemassa/acymi273npj0r3z2>]

Académie de Corse-A la recherche de l'égalité entre les filles et les garçons, ressources destinées aux élèves : [<https://padlet.com/marielucemassa/cfhylc0z0nb5x9fu>]

2.2.8- Internats d'excellence :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'internat du XXI^e siècle, la réflexion sur le projet d'internat sera poursuivie avec les trois internats labellisés internats d'excellence, ainsi qu'avec les autres internats. Les projets d'internat doivent contribuer à mettre plus encore les internats au service de la réussite des élèves dans tous les territoires.

- **L'internat du XXI^e siècle :** [<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>] [<https://www.education.gouv.fr/l-internat-du-xxie-siecle-5306>]
- **Page du site académique :** [http://www.ac-corse.fr/Internats-d-excellence_a6917.html]

2.2.9- Valeurs de la République :

Pour garantir le respect du principe de la laïcité à la transmission du savoir et à la formation des jeunes citoyens, l'équipe académique Valeurs de la République peut intervenir dans les établissements. Coordonnée par l'IA-IPR d'histoire-géographie, l'équipe académique présente les outils relatifs à la mise en œuvre de la laïcité dans les établissements et met en place des sessions de formation à destination des personnels de direction, des enseignants et des personnels d'éducation :

- **La laïcité à l'école :** [<https://www.education.gouv.fr/la-laicite-l-ecole-12482>]
- **Vademecum « La laïcité à l'école :** [<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>]
- **Équipe académique Valeurs de la République :** [http://www.ac-corse.fr/Equipe-Valeurs-de-la-Republique-de-l-academie-de-Corse_a5603.html]

2.2.10- Lutte contre le décrochage scolaire :

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale, afin que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société :

- [<https://www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214>]
- **Mission de lutte contre le décrochage scolaire :** [<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo1/MENH1619205C.htm>]

2.2.11- Lutte contre toutes les formes de discriminations et le harcèlement :

- La prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves est également une priorité nationale : [<https://www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530>]

2.2.12- Parcours éducatifs :

L'action qui œuvre pour une meilleure lisibilité des parcours doit toujours être poursuivie : Parcours Avenir de la 6^{ème} à la terminale (intégrant le bac-3/bac+3), Parcours Éducatif de Santé, Parcours citoyen, Parcours d'Éducation Artistique et culturelle, tous concourent à une meilleure personnalisation des parcours des élèves : [<https://eduscol.education.fr/cid101019/les-parcours-educatifs-ecole-college-lycee.html>]

2.2.13- Plan Académique Unique de Formation (PAUF) :

Pour vous accompagner dans votre carrière et dans vos missions, vous consulterez la liste de stages du PAUF proposée par l'IA-IPR EVS et constituée selon vos propositions (sélection d'une liste de vos propositions qui a été saisie et proposée à la DAFPEN et ce, suite aux regroupements à distance des conseillers principaux d'éducation et des professeurs documentalistes). Je vous invite aussi à visiter l'application GAIA dans les domaines disciplinaires et non disciplinaires qui présentent d'autres propositions. Comme l'an passé, un point sur les stages proposés par l'IA-IPR EVS sera effectué selon les propositions retenues par la DAFPEN.

Depuis 2019-2020, la préparation académique au concours interne de conseiller principal d'éducation est mise en place, avec la participation de chefs d'établissement et de conseillers principaux d'éducation expérimentés. De plus, la collaboration avec l'INSPE de Corse est renforcée dans la mise en œuvre de cette préparation.

Depuis 2020-2021, la préparation académique au CAPES interne de professeur documentaliste est également mise en place.

Les inscriptions individuelles ont lieu via le PAUF et l'outil de saisie GAIA. Ces deux préparations se mettront en œuvre selon un calendrier combinant des modalités hybrides (présentiel et distanciel). Les personnels contractuels, répondant aux conditions d'inscription au concours sont vivement invités à s'y inscrire.

Les groupes ressource conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes et les contributions à l'alimentation des réflexions et travaux académiques se poursuivront en présentiel ou en distanciel (ou selon des modalités hybrides).

Les réunions de bassins alimentent une réflexion collective sur les pratiques pédagogiques, la recherche des complémentarités entre les établissements, l'étude des mobilités des élèves, la recherche d'une orientation

plus efficiente, et doivent encore concourir à une meilleure personnalisation du parcours des élèves. L'organisation de la formation en bassins des conseillers principaux d'éducation et des professeurs documentalistes doit donc poursuivre sa réflexion collective. Votre présence dans ces réunions par corps de métier, spécificité de l'inspection Etablissements et Vie Scolaire, doit donc être régulière et active.

2.3- Condensé alphabétique actualisé, non exhaustif, des ressources 2021-2022 :

2.3.1- Autour de la rentrée scolaire :

- **Circulaire de rentrée 2021, B.O. n°25 du 24 juin 2021 :**
[\[https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm\]](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm)
- **Protocole sanitaire et mesures de fonctionnement :**
[\[https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257\]](https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257)
- **Plan de continuité pédagogique :** [\[https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique\]](https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique)
- **Liste des fournitures scolaires :** [\[https://www.education.gouv.fr/liste-des-fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526\]](https://www.education.gouv.fr/liste-des-fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526)

2.3.2- Condensé alphabétique, non exhaustif, des ressources 2021-2022 :

- **CANOTECH** : outils et formations pour adapter vos pratiques au quotidien. Découvrez une offre de formations à distance sous forme de webinaires, structurée par calendrier et thématiques. Cet ensemble de sessions vous est proposé autour de trois grandes thématiques : métiers de l'humain, hétérogénéité scolaire, Présentiel / distanciel : [\[https://www.reseau-canope.fr/canotech.html\]](https://www.reseau-canope.fr/canotech.html)
- **CASNAV** (Centre Académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) : [\[https://eduscol.education.fr/cid78710/casnav.html\]](https://eduscol.education.fr/cid78710/casnav.html)
CASNAV de l'académie de CORSE :
[\[http://www.ac-corse.fr/Le-CASNAV-de-l-academie-de-Corse-vous-presente-son-site-internet-_a6371.html\]](http://www.ac-corse.fr/Le-CASNAV-de-l-academie-de-Corse-vous-presente-son-site-internet-_a6371.html)
- **EDUBASE** : banque nationale de scénarios pédagogiques. Elle permet de rechercher un scénario pédagogique élaboré en académie illustrant un thème de programme en lien avec le numérique éducatif. Plus de 12 000 scénarios y sont indexés couvrant toutes les disciplines, tous les enseignements et tous les niveaux : [\[https://edubase.eduscol.education.fr/\]](https://edubase.eduscol.education.fr/)
- **EDUTHEQUE** : portail qui propose aux enseignants et leurs élèves un accès gratuit et sécurisé à des ressources numériques pédagogiques issues des grands établissements publics à caractère culturel et scientifique. Il s'adresse à tous les enseignants avec une inscription à l'aide de leur adresse professionnelle : [\[https://www.edutheque.fr/accueil.html\]](https://www.edutheque.fr/accueil.html)
- **ETINCEL** : plateforme qui propose de nombreux scénarios pédagogiques intégrant les ressources numériques d'industriels et libres de droit. Ces scénarios sont tous modifiables pour que l'enseignant puisse les adapter avant de les diffuser à ses élèves : [\[https://www.reseau-canope.fr/etincel/accueil\]](https://www.reseau-canope.fr/etincel/accueil)
- **INNOVATHEQUE** : portail de l'innovation et de l'expérimentation pédagogiques : [\[https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/accueil\]](https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/accueil)
- **J'enseigne avec le numérique** : pratiques pédagogiques, ressources numériques, culture numérique et actualité du numérique : [\[https://eduscol.education.fr/103/j-enseigne-avec-le-numerique\]](https://eduscol.education.fr/103/j-enseigne-avec-le-numerique)
- **LETTRES Édu_Num** : les lettres Édu_Num résument régulièrement l'activité pédagogique du numérique pour 15 disciplines. En proposant une présentation d'actions nationales ou académiques, d'événements de la discipline ou de ressources pédagogiques, elles permettent aux enseignants de développer leur pratique et d'élargir l'usage du numérique en classe : [\[https://eduscol.education.fr/cid59742/l-actualite-pedagogique-des-disciplines.html\]](https://eduscol.education.fr/cid59742/l-actualite-pedagogique-des-disciplines.html)
- **La lettre Édu_Num documentation** a pour objectif d'accompagner les priorités ministérielles de développement des usages du numérique en documentation : [\[https://eduscol.education.fr/2617/lettre-edunum-documentation\]](https://eduscol.education.fr/2617/lettre-edunum-documentation)
- **LUMNI** : plateforme regroupant les ressources d'Arte, de France Médias Monde, de France Télévisions, de l'INA, de Radio France et de TV5Monde (offre proposée par Eduthèque) : [\[https://eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-les-ressources-associees.html\]](https://eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-les-ressources-associees.html) ; [\[https://www.lumni.fr/\]](https://www.lumni.fr/)
- **OEPRE** (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants) : l'opération OEPRE vise à améliorer les compétences des parents d'élèves allophones, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant : acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire), connaissances des valeurs de la République, connaissance du fonctionnement et des attentes de l'Ecole. Les formations sont gratuites pour les parents et assurées majoritairement par des enseignants ou une association passant convention avec l'établissement : [\[https://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants.html\]](https://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants.html)
Présentation du dispositif OEPRE dans l'académie de CORSE et des lieux d'implantation :
[\[http://www.ac-corse.fr/casnav/OEPRE-Presentation_a36.html\]](http://www.ac-corse.fr/casnav/OEPRE-Presentation_a36.html)
- **SITES DISCIPLINAIRES EDUSCOL** : les sites disciplinaires d'EDUSCOL proposent une vision d'ensemble de la discipline, des actualités spécifiques et des présentations de ressources pédagogiques et éducatives : [\[https://eduscol.education.fr/82/disciplines-et-thematiques\]](https://eduscol.education.fr/82/disciplines-et-thematiques)
- **Le site Documentation** offre des ressources variées : pratiques pédagogiques, ressources numériques, culture professionnelle, culture de l'information, EMI, réseau et animation nationale : [\[https://eduscol.education.fr/cdi\]](https://eduscol.education.fr/cdi)

2.3.3- Fonctions, missions et référentiel de compétences :

- **Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :**
[https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753#Competences_communes_a_tous_les_professeurs]
- **Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation :**
[https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html#Competences_specifiques_aux_conseillers_principaux_d_education]
- **Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes :**
[https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753#Competences_specifiques_aux_professeurs_documentalistes]
- **« Les missions des professeurs documentalistes », circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017** (cette circulaire abroge la circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986 définissant les missions des « personnels exerçant dans les CDI », B.O. n° 12 du 27 mars 1986) : [https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm?cid_bo=114733]
- **« Missions des conseillers principaux d'éducation », circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 :**
[https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm?cid_bo=91890]
- **Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation :**
[https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066]

Je reste disponible pour toute demande et je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année scolaire, toujours placée sous le signe de l'engagement, au service de l'épanouissement de nos élèves.

Toussainte MATTEI-BATTESTI,
IA-IPR EVS.

